Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h24
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-59_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Assurances Des Prestations Statutaires Agents du CCAS Et Budgets Annexes : Accueils de Loisirs Site Multi-Accueil

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 59-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Vu la nécessité de revoir les contrats relatifs aux assurances statutaires des agents du CCAS et des Budgets Annexes : Accueils de Loisirs et Site Multi-Accueil,

Considérant qu'une consultation a été lancée,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présent et représentés, décide d'autoriser Madame la Vice-Présidente à passer commande auprès de la société d'assurances retenue, après avis de la commission consultative.

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Autorise, Madame La Vice-Présidente à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 08230 ROCROI

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h24
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-60_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 60-2026

OBJET

Facturation du fauchage d'une parcelle

Budget C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Considérant que la parcelle ZB 73, appartenant au CCAS, d'une superficie de 2 ha 00 n'est actuellement pas exploitée ;

Considérant que
a procédé au fauchage et a récupéré le fourrage de cette parcelle,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lui facturer le fauchage au prix de 170 € / hectare soit la somme de 340 €.

Autorise, Madame la Vice-Présidente à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tout document dans cette affaire.

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 08240 ROCROI

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h27
Référence de l'AR : 008-260803291-20261109-61_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Bons d'achat pour les anciens

Année 2026

Budget C.C.A.S.

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 61-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer les montants des bons d'achat aux personnes âgées de 65 ans et plus, comme suit :

- **30 € pour une personne seule**
- **60 € pour un couple**

Les bons d'achat auront une date de validité et seront utilisables dans tous les commerces de Rocroi (sauf boissons alcoolisées, jeux de hasard, tabac).

Autorise, Madame la Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h27
Référence de l'AR : 008-260803291-20261109-62_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Colis des Anciens Maison de Retraite
-
Acceptation devis
-
Budget C.C.A.S.

-
Année 2026

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET
à
Ophélie COULON

Patrice GERMAIN
à
Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 62-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Madame la Vice-Présidente fait part au conseil d'administration de la proposition de colis de fin d'année pour les résidents de la Maison de Retraite sur la proposition des animatrices de la maison de retraite à savoir un mug personnalisé avec les initiales des résidents.,

Madame la Vice-Présidente propose le devis du commerce « Les Cadeaux de l'étoile » - 08230 ROCROI pour la fourniture de 33 mugs isothermes personnalisés d'un montant total de 577.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de retenir le devis du magasin **les cadeaux de l'étoile d'un montant total de 577.50 € TTC** pour la fourniture de 33 mugs personnalisés pour les résidents de la Maison de retraite de Rocroi.

Autorise, Madame la Vice-Présidente à passer commande et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ 08230 ROCROI ★

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h27
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-63_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 63-2026

OBJET

Acceptation De dons - Budget C.C.A.S - Année 2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Nombre de Membres en exercice **17** *** Nbre de présents **11** *** Nbre de votants **13** ***

Procurations :
Candy GALLET à Ophélie COULON
Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent les dons suivants **pour un montant total de 455.00 € :**

Donateurs	Montants
	35.00 €
	70.00 €
	35.00 €
	35.00 €
	140.00 €
	35.00 €
	35.00 €
	35.00 €
	35.00 €
TOTAL	**455.00 €**

Et remercient chaleureusement les donateurs.

Autorise Madame la Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL ★ 08230 ROCROI ★

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h28
Référence de l'AR : 008-260803291-20261109-64_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Contrat d'entretien des chaudières
-
Logements C.C.A.S.
-
Budget C.C.A.S

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET
à
Ophélie COULON

Patrice GERMAIN
à
Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 64-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Pour une meilleure gestion des entretiens de chaudière de nos logements et afin que ceux-ci soient effectués régulièrement, Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée un devis pour l'entretien des chaudières pour 2027, des différents logements en location, à savoir :

- 4 bis rue Chuquet, 11 rue Chuquet, 3 et 5 rue Dauphine et 8, rue du Pavillon.

	PINOT MARTELEUR 5660 Cul Des Sarts
Tarif pour 5 Chaudières	475.00 €
Déplacements	/
TOTAL HT	475.00 €
TVA 10%	47.50 €
TOTAL TTC	**522.50 €**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de retenir l'offre de **PINOT MARTELEUR – 5660 CUL DES SARTS, pour un montant de 522.50 € TTC.**

Considérant que le CCAS fait effectuer les entretiens des chaudières de ses 5 logements par l'entreprise susnommée pour un montant de 522.50 € TTC, soit 104.50 € par chaudière, le conseil d'administration décide de faire rembourser les entretiens **aux locataires par onze mensualités de 9.50 €**

Autorise, Madame la Vice-Présidente à passer commande et à signer tout document dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h28
Référence de l'AR : 008-260803291-20261109-65_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Assurances C.C.A.S

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 65-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Vu la nécessité de revoir les contrats relatifs aux assurances du CCAS,

Considérant qu'une consultation a été lancée,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présent et représentés, décide d'autoriser Madame la Vice-Présidente à passer commande auprès de la société d'assurances retenue, après avis de la commission consultative.

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Autorise, Madame La Vice-Présidente à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL ★ ROCROI ★ D'ACTION SOCIALE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h28
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-66_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Remboursement Repas cantine scolaire en avoir sur le portail Inoé

Anciens Elèves

Budget
Accueils de Loisirs

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET
à
Ophélie COULON

Patrice GERMAIN
à
Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 66-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Rocroi, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de rembourser les parents qui ont des avoirs sur les repas payés sur le portail Inoé pour l'année Scolaire 2025-2026 et dont les enfants sont scolarisés au collège, dans une autre école ou ont déménagé.

Autorise, Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h31
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-67_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Modification de la durée hebdomadaire de service

Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe

Accueils de loisirs

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET
à
Ophélie COULON

Patrice GERMAIN
à
Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 67-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Considérant qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste au sein du service périscolaire,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 6 octobre 2026,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de modifier la durée hebdomadaire de ce poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe, actuellement à 24.25/35ème et de la porter à 6.5/35ème, à compter du 1er janvier 2027.

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h31
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-68_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Annualisation du Temps de Travail

Adjoints Techniques Et Adjoint D'Animation Principal de 2ème classe

----
Budget Accueil de Loisirs

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 68-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes émis lors de la séance du 6 octobre 2026,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'annualisation du temps de travail des emplois suivants :

- Adjoint Technique à 17.75/35ème
- Adjoint Technique à 15/35ème
- Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à 6.50/35ème

Les annualisations pour ces 3 postes prendront effet à compter du 1er janvier 2027.

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/11/2026 à 10h42
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-69_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Suppression de deux emplois permanents

Adjoints Techniques

Budget Accueil de Loisirs

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET
à
Ophélie COULON

Patrice GERMAIN
à
Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
13/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 69-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 6 octobre 2026,

Considérant que 2 emplois au grade d'adjoint technique à 17/35ème sont vacants,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la suppression à compter du 1er décembre 2026, de deux emplois permanents au grade Adjoint Technique à 17/35ème.

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/11/2026 à 10h42
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-70_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Modification du tableau des effectifs

-

Budget Accueils de Loisirs

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
13/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 70-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 6 octobre 2026,

Au vu de la création et de la suppression d'emplois permanents,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1er décembre 2026 :

GRADES	CAT.	Emplois permanents	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1 5	0 4	06 h 15 07 h 00
Adjoint d'animation principal 2ème cl.	C	1	1	24 h 15
Animateur	B	1	1	35 h 00
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	1	1	14 h 00

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 17h31
Réference de l'AR : 008-260803291-20261109-71_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCROI

OBJET

Contrat d'entretien Climatisation

Budget Site Multi-Accueil

Nombre de Membres en exercice
17
***
Nbre de présents
11
***
Nbre de votants
13
***

Procurations :

Candy GALLET à Ophélie COULON

Patrice GERMAIN à Sylviane BENTZ

Résultat du vote
Pour : 13
Contre:
Abstention:

Affiché le :
12/11/2026.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération 71-2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois novembre-deux mil vingt-six, s'est réuni en mairie de ROCROI, le neuf novembre deux mil vingt-six, salle de réunion du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylviane BENTZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :
Mmes S. BENTZ, D. ABDESSALEM, O. COULON, J. DA SILVA, A. DEMISSY, K. LEBLANC, F. MARECHAL, M. DURBECQ, O. MATHIEU
MM M. ANGELES, A. DAMBROISE
Absents excusés :
Mmes C. GALLET, A. DERIDIAU, C. HEMMERT
MM B. FAUVARQUE, J-P. DURBECQ, P. GERMAIN

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Madame la Vice-Présidente présente au conseil les résultats de la consultation qui a été lancée pour le renouvellement du contrat d'entretien du système de climatisation au Site Multi-Accueil « Les P'tits Roy »,

	EVOLUTION 08440 LUMES	FRIGECLIM 08000 LA FRANCHEVILLE	CLIM ARTIQUE 08160 HANNOGNE SAINT MARTIN
TARIF TTC	900 €	/	/

Sur les trois entreprises consultées, seule la société EVOLUTION a répondu. En effet, pour les 2 autres entreprises : FRIGECLIM ne souhaite pas entretenir un système ne venant pas de chez elle, et CLIM ARTQUE n'effectue pas la maintenance de la marque du système déjà installé.

Le contrat se renouvellera automatiquement par tacite reconduction sauf si l'une ou l'autre des parties met fin au contrat avec un préavis de 3 mois.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la proposition annuelle d'entretien du système de climatisation du Site Multi-Accueil « Les P'tits Roy », au tarif de 750.00 € HT soit 900 € TTC, tarif hors révision de prix, de la société EVOLUTION SAS - 08440 LUMES.

Autorise Madame la Vice-Présidente à signer tout document dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
Po/LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,
Sylviane BENTZ